

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 11 décembre 2024

Convocation : 6 décembre 2024 Date d'affichage : 6 décembre 2024

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-quatre, le mercredi onze décembre à dix-neuf heures à La Chapelle du Mont de France - salle des fêtes, sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	Mme Béatrice AUFRANT
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 21

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Patrick CAGNIN (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne), M. Bernard PERRIN (Trambly)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Thierry IGONNET, M. Patrick CAGNIN à Damien THOMASSON, M. Emmanuel ROUGEOT à Mme Sylvie DUPONT

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Philippe HILARION

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) - M. Gilles ROUGET (Verosvres).

SIRTOM de la Vallée de la Grosne **Actualisation des délégués**

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20241211-DELIB_2024_

DELIB 2024-83_1 (annule et remplace DELIB 2024-83)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-2 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-15-002 en date du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2019-10-11-004 en date du 11 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire,
Vu la délibération n° 2020-41 du 16 juillet 2020 élisant les délégués titulaires et suppléants du SIRTOM de la Vallée de la Grosne,

Le Président Rémy MARTINOT rappelle qu'en application de l'article L 5214-21 du CGCT, il appartient au Conseil communautaire d'élire les délégués titulaires et suppléants auprès du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Le Président présente les nouveaux délégués du SIRTOM représentant les communes de Montmelard, Serrières et Verosvres :

Commune	Nom/Prénom	Poste
Montmelard	CHORIER Jacques	Titulaire
	NESME Eric	Titulaire
	FLEURY Laure	Suppléant
Serrières	HUGREL Charlotte	Titulaire
	BERNET Thierry	Titulaire
	BERNARD Jean-Noël	Suppléant
Verosvres	CABATON Lionel	Titulaire
	JOLY Alain	Titulaire
	ROUGET Gilles	Suppléant

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité :

➤ **ELIT**, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, les délégués suivants au SIRTOM de la Vallée de la Grosne :

Commune	Nom/Prénom	Poste
Montmelard	CHORIER Jacques	Titulaire
	NESME Eric	Titulaire
	FLEURY Laure	Suppléant
Serrières	HUGREL Charlotte	Titulaire
	BERNET Thierry	Titulaire
	BERNARD Jean-Noël	Suppléant
Verosvres	CABATON Lionel	Titulaire
	JOLY Alain	Titulaire
	ROUGET Gilles	Suppléant

➤ **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20241211-DELIB_2024_

DELIB 2024-83_1 (annule et remplace DELIB 2024-83)